



PROVINCE DU MANITOBA

PROCLAMATION

CÉLÉBRATION DE LA LECTURE AU MANITOBA Février 2026

- ATTENDU QUE la capacité de lire, d'écrire et de communiquer rend autonome et contribue au bien-être individuel et de la communauté;
- ATTENDU QUE la communication permet de savoir qui nous sommes et comment nous vivons ensemble et interagissons avec le monde;
- ATTENDU QUE les personnes qui savent lire sont capables de lire à de nombreuses fins et de participer à la vie de la société en interagissant avec diverses formes de communication;
- ATTENDU QUE par la lecture, les personnes approfondissent leur sens de compréhension, d'empathie et de respect envers les autres en élargissant leurs horizons, et en découvrant diverses cultures, expériences et perspectives;
- ATTENDU QUE les accomplissements en lecture et l'accroissement des connaissances et de la pensée critique appuyés par les enseignants, les parents, le personnel des bibliothèques publiques et les autres champions communautaires méritent d'être soulignés et célébrés;

NOUS, Tracy Schmidt, ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba et Nellie Kennedy, ministre du Sport, de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme du Manitoba, proclamons par la présente que février 2026 sera

LE MOIS PLAISIR DE LIRE

au Manitoba et invitons tous les Manitobains à l'observer scrupuleusement.

Original signed by

Madame Tracy Schmidt
Ministre
Éducation et
Apprentissage de la petite enfance

Original signed by

Madame Nellie Kennedy
Ministre
Sport, Culture, Patrimoine
et Tourisme